



Les actionnaires de SALAFIN sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société le **LUNDI 25 mai 2015 à 10H00**, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Directoire et du Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014
2. Examen et approbation des Comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2014
3. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95
4. Examen du Rapport Annuel du Contrôle Interne
5. Projet d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2014
6. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes pour leur gestion durant l'exercice 2014
7. Validation de la proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
8. Questions diverses
9. Pouvoirs à donner

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social de SALAFIN ou faire adresser par un intermédiaire habilité, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrites en compte au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, seront admis sur simple justification de leur identité ou de leur mandat.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de SALAFIN, des documents dont la communication est prescrite par la loi relative aux sociétés anonymes.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat

**Le Conseil de Surveillance**  
Le 24 avril 2015

## PROJETS DE RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 20 mars 2015, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de cent cinq millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante huit dirhams (**105 731 758 dirhams**).

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Annuel du Contrôle Interne, approuve les conclusions dudit rapport.

### QUATRIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 qui s'établit à 105 731 758 dirhams de la manière suivante :

Projet d'affectation du résultat 2014	Dirhams
Résultat de l'exercice	105 731 758
Réserve légale	0
Réserve facultative	373 890
Solde	105 357 868
<b>Solde distribuable</b>	<b>105 357 868</b>
Dividendes ordinaires	52 678 934
Dividendes exceptionnels	52 678 934
<b>Nombre d'actions</b>	<b>2 394 497</b>
<b>Dividende total par action</b>	<b>44</b>
Dividende ordinaire par action	22
Dividende exceptionnel par action	22

L'Assemblée Générale décide par conséquent de distribuer un total de 105 357 868 dirhams, correspondant à un **dividende de 44,00 dirhams par action**. La date de mise en paiement est fixée au 15 juin 2015.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire ainsi qu'à Monsieur Amine BOUABID président du Directoire dont le mandat a pris fin le 31/12/2014, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2014.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de nomination de Monsieur Hervé DINEUR en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance pour un mandat de 5 années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.